

Déclaration de conformité à REACH-SVHC

Référence du document : DoC-001F / R

Décembre 2020

Version : 1

Cette lettre confirme que les produits référencés ci-dessous ont été évalués par rapport au règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen, «Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (REACH)».

Le règlement REACH exige que les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soient soumises à une autorisation spécifique. L'article 33 de REACH oblige les fabricants et les importateurs à informer les utilisateurs européens de la présence de substances préoccupantes lorsque leur concentration est égale ou supérieure à 0,1% en masse (p/p).

Nous déclarons que les produits énumérés dans cette déclaration ne contiennent pas de substances SVHC répertoriées sur la « liste candidate » de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques)

Produit : Raccords PVC Gris	
E028-028	E085-068
E038-038	E085-085
E045-038	E112-045
E045-045	E112-085
E058-038	E112-112
E058-038	E122-112
E058-045	E122-122
E058-058	E130-122
E068-068	E130-130
E085-058	

Signée pour et au nom de
FERNCO SARL

Par :



J Williams
Responsable QHSE